

Comité technique local du 19 octobre 2018 :

SPF/SPFE : la grande braderie continue ...

Toulouse, le 23 octobre 2018

T

En préambule, la CGT a rappelé la « philosophie » du projet de la DRFIP 31, à savoir le regroupement des services afin de réaliser des économies budgétaires mais aussi la crainte d'une possible dégradation de la qualité du fichier immobilier, notamment par la mise ne place du contrôle allégé en partenariat (CAP) dont l'objectif est « d'optimiser » les délais de publication.

Les éléments présentés lors du CTL de juin dernier avaient mis en évidence que la contrainte principale était la convergence des délais de publication entre les différents bureaux.

La CGT a souligné que, bien qu'ayant bénéficié du renfort de la Brigade Nationale d'Intervention de Publicité Foncière (BNIPF) en 2017, les délais de publication demeurent encore importants, ce qui confirme que l'origine des difficultés est bien la faiblesse des moyens humains disponibles par rapport au volume d'actes déposés.

En ce qui concerne le plan local d'entraide mutuel concernant les SPF 1et 2, présenté par la DRFIP 31, la CGT a dénoncé la pression supplémentaire imposée aux agents par ce dispositif qui ne garantit en rien une convergence pérenne des délais de publication. Il consiste à faire payer aux agents l'absence de prise de conscience de la DRFIP sur la nécessité de renforcer ces services dans la durée. Le DRFIP nous a informé qu'une collègue de la Cité administrative était mise à disposition du SPF3 depuis ce matin. **M. Perrin, nous vous rappelons qu'à ce jour, le statut des agents de Haute-Garonne ne sont pas ALD et ne sont donc pas à disposition pour aller faire les « pompiers de service » où la DRFIP allume des incendies !**



La CGT a relayé les motifs d'inquiétude des personnels quant à l'avenir de la mission Publicité Foncière et sur la création du futur Service Départemental de l' Enregistrement (SDE).

Tout d'abord, l'harmonisation des méthodes de travail, qui consiste à tendre vers une organisation intégrale des travaux de publication (le traitement des actes par un seul agent avec la suppression des contrôles de 1^{ère} et 2^{ème} main), constitue une importante source d'erreurs potentielles, avec pour conséquence, à terme, une dégradation de la qualité du fichier immobilier.

S'agissant de la création du futur SDE, un premier bilan avait mis en évidence l'apport « peu significatif » de FIDJ-ENREGISTREMENT et notamment les lourdeurs constatées lors de la réalisation des opérations de comptabilité (fermeture journée comptable et appariement virement –actes notamment.

Dans l'attente de la fusion des 3 SPF Toulousains, l'existence de 2 comptabilités distinctes (SPF 3 et SDE) risque de générer des erreurs de virement de la part des professionnels. La DRFIP a affirmé qu'elle avait conscience de cette difficulté et mettra tout en œuvre afin de limiter ces risques.

M. Perrin a exprimé son souhait de voir maintenu un accueil enregistrement à St Gaudens : à suivre ...

Vos représentants CGT Finances Publiques 31 à ce CTL :
Rachel TISNÉ BRISON, Marie-Christine LAINÉ, Alain PRANDO
Estelle MOLLO-GENE et Jean-Marc SERVEL

